



ÉducationUNIL

A l'Unil, le fléau du harcèlement sexuel entre étudiants

Une enquête le révèle: les femmes subissent un harcèlement sexuel marqué à l'Université de Lausanne. Les étudiantes sont particulièrement exposées.

15 décembre 2022, Adriana Stimoli

Une enquête le révèle: les femmes subissent un harcèlement sexuel marqué à l'Université de Lausanne. Les étudiantes sont particulièrement exposées.

C'est une onde de choc. Parue la semaine dernière, une enquête de l'Université de Lausanne révèle que près de 150 cas de harcèlement sexuels pénalement répréhensibles, dont quatre viols, ont eu lieu en son sein. La grande majorité des victimes sont des femmes. Quant aux auteurs des actes visant les étudiantes et étudiants, ce sont en grande majorité... d'autres étudiants.

Pourquoi on en parle. Réalisée ce printemps par le centre de compétences suisses en sciences sociales (FORS), l'enquête a sondé de manière anonyme 17% de la population universitaire, soit 3558 personnes dont des étudiants et des membres du corps académique et technique.

Le rapport l'indique dès les premières pages: les femmes ont subi plus de comportements de harcèlement sexuel que les hommes. En tout, 148 actes physiques non désirés et pénalement répréhensibles ont été signalés. Parmi ceux-ci, quatre viols, 42 situations d'attouchements à caractère sexuel et 102 gestes déplacés.

Dans les actes considérés comme relevant du harcèlement sexuel, on retrouve aussi des regards insistants ou déplacés (430) ou encore des propositions sexuelles ayant lieu malgré un refus (46).

Les étudiantes exposées. Il ressort de l'étude que ce sont les étudiantes qui subissent le plus d'actes de harcèlement sexuel. Sur ces résultats, Max Felder, l'auteur principal du rapport, commente:

«A priori, les étudiantes ont plus d'interactions, c'est-à-dire qu'elles vont croiser des centaines de personnes et rencontrer davantage de monde que le corps académique ou administratif. Malheureusement, cela pourrait plus les exposer à être des victimes de violences. Les étudiantes sont aussi 'en bas' de l'échelle hiérarchique et sont souvent plus vulnérables aux dynamiques de pouvoir. L'étude montre également qu'elles rapportent un plus grand manque d'informations sur les ressources mises à disposition par l'Unil en cas de harcèlement.»

Sur le total des cas de harcèlement subis par les étudiantes et étudiants, 93% sont le fait d'autres étudiants et 23% d'enseignants. A noter qu'il était possible d'indiquer plusieurs types d'auteurs pour une même catégorie d'actes.

Mais la nuance est de mise, car si les étudiants sont sept fois plus nombreux que les enseignants dans la communauté universitaire, ils ne commettent «que» quatre fois plus d'actes de harcèlement sexuel que les enseignants, indique le rapport. «Concrètement, rapporté au nombre de personnes de chaque groupe, la proportion d'auteurs de harcèlements est plus élevée chez les enseignants que chez les étudiants», complète Max Felder.

Des rapports de pouvoir. Giorgia Magni est doctorante à l'Université de Genève. Dans le cadre de sa thèse, elle se penche sur les violences entre étudiants. «Dans beaucoup d'enquêtes menées sur le harcèlement au sein des universités, la focale a été mise sur les rapports hiérarchiques, explique-t-elle. Il est nécessaire de prendre en compte cette dimension, qui explique le sentiment d'impunité des auteurs, mais aussi la difficulté des victimes à dénoncer.»



Et d'ajouter:

«Il ne faut toutefois pas oublier qu'entre pairs — entre étudiants ou au sein d'un même corps académique — les rapports de genre et de pouvoir pèsent lourd. Les études le montrent: les femmes et les minorités sont plus susceptibles d'être harcelées et dénigrées.»

Pour la chercheuse, toute université s'inscrit dans les logiques plus larges de la société. Un constat que l'Université de Lausanne dresse également dans son rapport d'enquête. Giorgia Magni:

«Les interactions entre étudiantes et étudiants sont forcément marquées par des rapports de genre où les femmes peuvent être sanctionnées par des milieux qui estiment qu'elles n'y ont pas leur place.»

Une question apparaît ainsi fondamentale:

«Il faut se demander quelle est la responsabilité des universités. Beaucoup de ces violences entre étudiants se commettent dans des espaces privés et informels, mais elles sont souvent l'œuvre de personnes affiliées à l'université, qui utilisent les activités universitaires comme moyens d'accès à leurs victimes. De même, ces violences touchent des étudiants et étudiantes avec des conséquences sur le parcours académique: des décrochages, des changements de facultés. Il est donc impératif que l'université considère ces violences-là.»

La position compliquée des universités. Dans le rapport d'enquête, la Direction et le Bureau de l'égalité de l'Université de Lausanne se disent «vivement préoccupés par la fréquence et la gravité des actes de harcèlement rapportés» et s'engagent à prendre des mesures «concrètes», dont le lancement d'un nouveau dispositif de lutte contre le harcèlement et les discriminations en 2023.

Une difficulté persiste néanmoins, celle de veiller à la sécurité et au bien-être des étudiants dans des contextes plus informels et privés. Liliane Michalik est vice-rectrice du Bureau de l'égalité de l'Unil:

«Les étudiants et étudiantes nous le communiquent parfois: des comportements inadéquats et des violences ont lieu dans les fêtes étudiantes. L'Université de Lausanne considère que c'est son rôle de soutenir les organisatrices et organisateurs pour améliorer la sécurité dans ces fêtes lorsqu'elles ont lieu sur le campus. Notre service de sécurité peut être sollicité et nous avons par exemple soutenu l'achat de protections permettant de recouvrir son verre, pour éviter que quelqu'un n'y ajoute une substance.»

«L'université n'est toutefois pas là pour envahir les gens dans leur intimité et tout contrôler, en particulier à l'extérieur du campus, ajoute Liliane Michalik. Le harcèlement entre étudiant nous pose des difficultés, c'est vrai. Mais nous sommes à l'écoute des témoignages, nous pouvons agir et nous travaillons avec les associations d'étudiantes et étudiants.»

Concrètement, de quelle marge de manœuvre dispose l'Unil pour sanctionner les étudiants ayant commis des actes de harcèlement? «Cette marge n'est pas la même avec un employé de l'université qu'avec un étudiant, reconnaît la vice-rectrice du Bureau de l'égalité. Nous avons toutefois des moyens: le cas d'un étudiant commettant des actes déplacés peut être traité par le Conseil de discipline. Ce dernier peut avertir le jeune, le suspendre ou l'expulser». Elle précise:

«L'université ne peut traiter que de ce qui est de son ressort et le Conseil de discipline se prononce donc sur la possibilité qu'a l'étudiant de poursuivre ses études ou non.»

Enfin, l'enjeu premier pour l'institution reste de gagner la confiance des étudiantes et étudiants. Le rapport d'enquête indique en effet qu'indépendamment de leur genre, les étudiants ont «un niveau de confiance moins

élevé que les membres du personnel par rapport aux procédures en place en cas de situation de harcèlement sexuel».



Les étudiantes sont particulièrement exposées au harcèlement sexuel | Keystone / Laurent Gilliéron